



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### financement

Question écrite n° 4458

### Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le taux de l'indemnité exigée par Dexia lors d'une demande de remboursement d'un prêt par anticipation par une collectivité locale. En effet, il semble que le taux appliqué par Dexia avoisine les 30 %. Les collectivités sont très inquiètes de cette situation qui pénalise et fragilise considérablement leurs finances. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de son point de vue sur les effets dévastateurs des taux anormalement élevés appliqués par Dexia aux collectivités locales désireuses de rembourser leurs emprunts par anticipation et de lui indiquer s'il n'est pas envisageable d'appliquer un plafond légal.

### Données clés

**Auteur :** [M. Damien Meslot](#)

**Circonscription :** Territoire de Belfort (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4458

**Rubrique :** Collectivités territoriales

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 septembre 2012](#), page 5080

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)